



Quelles solutions pour réduire la précarité énergétique et anticiper les effets du dérèglement climatique ?

Les pouvoirs publics ne restent pas inactifs face à la précarité énergétique. Depuis plus de 10 ans, des textes de loi ont mis en place certains garde-fous pour les ménages les plus modestes comme l'impossibilité des coupures d'énergie y compris pour impayés en hiver, ou encore la limitation du rattrapage des factures d'énergie en cas d'impayés à 14 mois. En 2022, les pouvoirs publics ont pris des mesures d'urgence pour garantir des prix abordables et assurer la sécurité de l'approvisionnement, [ce qui a représenté 20 milliards de dépenses publiques](#), soit plus que l'ensemble des dépenses pour le climat.

Mais ces mesures d'urgence ne sauraient masquer la réalité : les aides gouvernementales mises en place cet hiver pour protéger les ménages des effets de la hausse des prix de l'énergie n'ont fait que pallier la hausse sans résoudre la difficulté structurelle des ménages à payer une énergie toujours plus élevée. [Le bilan des 700 000 dossiers de rénovation énergétique](#) montre que, derrière une amélioration de façade, tout reste à faire dans les 10 ans à venir.

- **La rénovation des logements.**

L'une des façons les plus efficaces de protéger la population contre les effets des hausses de prix et le dérèglement climatique est connue depuis longtemps, il s'agit de mieux isoler le bâti et d'entamer au plus vite un plan massif de rénovation thermique des logements.

Il y a [6,7 millions de passoires énergétiques](#) (logements de catégorie F et G) à rénover très rapidement. Or, si le problème est bien identifié et que les solutions existent, le passage à l'échelle n'est pas encore enclenché. Des rapports pointent du doigt l'existence de deux freins majeurs à la rénovation : d'une part, [la méconnaissance des aides](#) existantes par les ménages (ou la non-utilisation du chèque), d'autre part, [les insuffisances et défauts des aides publiques qui encouragent à la rénovation par geste](#), comme le changement de fenêtres ou de chaudière, plutôt qu'à une rénovation complète du bâti.

Pour remédier au problème, la loi Climat et Résilience avait prévu un ensemble de mesures.

- **Que proposait la loi Climat et résilience ?**

Les propositions des 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat prévoyaient d'instaurer une obligation de rénovation énergétique des bâtiments les plus mal isolés, et de mettre en place un véritable mécanisme d'aide aux propriétaires en ayant besoin. Mais le gouvernement n'a pas retenu l'obligation de rénovation.

La Loi Climat et Résilience a finalement proposé une définition floue d'une rénovation thermique efficace, différente selon que le logement était initialement une passoire thermique ou non, ce qui la rend difficilement lisible et compréhensible. Par ailleurs, si le texte prévoit une interdiction progressive de la location des logements en catégories G, F et E, respectivement en 2025, 2028, et 2034, les échéances restent éloignées dans le temps et ne permettent pas de répondre aux enjeux climatiques urgents, ni à ceux de justice sociale.



- **Le dispositif MaPrime'Rénov pour s'attaquer aux passoires thermiques ?**

Le dispositif MaPrimeRénov', intégré au Plan de Relance, devait aider les propriétaires dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique permettant de réduire leur facture énergétique et d'améliorer le confort de leur logement, tout en agissant positivement sur le climat en rejetant moins de gaz à effet de serre. L'objectif ciblé est le financement de la rénovation de 900 000 logements d'ici décembre 2022 (450 000 / an en 2021 et 2022). À ce stade, [la Cour des Comptes pointe que le dispositif "Ma Prime Rénov" est souvent inefficace](#) : sur les 700 000 aides allouées en 2021, le nombre de logements sortis du statut de passoires a été revu à 2500 pour 2021 (initialement estimé à 80 000).

- **Un bouclier énergie pour s'attaquer à large échelle à la précarité énergétique**

L'initiative [Rénovons](#), alliance de 40 organisations mobilisées sur la précarité énergétique et la rénovation du bâti français, dont notamment la Fondation Abbé Pierre, a proposé un [bouclier énergie](#) à l'hiver 2021 qui propose plusieurs mesures pour une politique efficace de lutte contre la précarité énergétique. Ce bouclier allie des mesures de court-terme et de long-terme pour faire face notamment au défi climatique et à une hausse sûrement continue des prix de l'énergie :

- revoir le chèque énergie à 700 euros pour 2023
- interdire les coupures d'électricité
- rendre opérationnelle la loi Climat et Résilience qui prévoit l'interdiction des passoires énergétiques en 2025 en accompagnant les propriétaires
- abonder le fonds de solidarité logement
- rénover massivement les 27 millions de logements à rénover d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone en visant le niveau BBC (bâtiment basse consommation).